

Intérêt général ou bien commun ? Les mots sont importants... (Fr Manuel Rivéro – OP)

Ces deux expressions apparaissent parfois comme synonymes dans les articles sur la vie économique et politique. Sont-ils vraiment équivalents ? Quelles en sont les différences ?

Tout d'abord, les mots ne sont pas les mêmes. Les mots donnent à penser, à interpréter et à agir. Les politiques invoquent l'intérêt général dans leurs projets et décisions. Apparemment « intérêt général » et « bien commun » pourraient recouvrir le même sens puisqu'il s'agit de dépasser l'intérêt individuel par rapport à l'intérêt du groupe social. C'est l'État qui décide de l'intérêt général et qui le fixe dans des lois. Des groupes de pression, expressions de puissances financières et idéologiques, parviennent parfois à obtenir ce label d'intérêt général à travers de minorités agissantes et à l'imposer à l'ensemble de citoyens. Les droits de la personne ne sont plus alors respectés et le concept « intérêt général » devient un masque pour cacher des intérêts privés.

Par ailleurs, le mot « intérêt » renvoie au libéralisme économique et à la maximisation des profits. Bernard Mandeville avait écrit en 1714 son fameux livre « La fable des abeilles » où il défendait la thèse que « l'égoïsme et le vice de chacun contribue à la prospérité et au bonheur de tous » par le développement des dépenses qui favoriserait la production et par conséquent l'emploi ... Maintenant les modèles mathématiques de microéconomie visent à maximiser les profits de l'« homo economicus ». Un professeur d'économie, partisan du libéralisme, disait un jour non sans humour que « le socialisme est le dogme de l'Immaculée Conception appliqué à l'économie », c'est-à-dire tout le monde est bon sans idée du mal. « L'homme n'est ni ange ni bête et le malheur veut que qui veut faire l'ange fait la bête », écrivait Blaise Pascal dans ses Pensées.

Dans la réalité, les choses s'avèrent beaucoup plus compliquées. La spéculation à outrance entraîne des crises financières qui déstabilisent les nations et les entreprises et qui provoquent chômage et misère dans les familles. On attribue à Jean Jaurès cette image du capitalisme : « Le renard libre dans le poulailler libre ». Évidemment cette comparaison qui cherche à choquer et à faire réagir ne correspond pas exactement à la situation sociale exact des individus libres mais elle met en exergue la différence de pouvoir entre le riche et le pauvre et à la très relative liberté des faibles.

En tout homme, il y a le penchant vers le bien et vers le mal. L'économie et la politique relèvent d'une anthropologie. Si la solution aux problèmes économiques et politiques était simple tout le monde l'aurait su depuis longtemps. Le philosophe et sociologue contemporain, Jürgen Habermas, fait remarquer que ni le capitalisme ni le collectivisme ne sont parvenus à dépasser les rapports de domination qui ont causé des millions de morts dans les révolutions pour la justice au long de l'histoire. Le dépassement de cette volonté de domination exige un travail, personnel et collectif, jamais achevé.

Qu'en dit l'Église ? La doctrine sociale de l'Église ne propose pas un modèle économique ou politique ni une troisième voie entre capitalisme et collectivisme mais des principes d'action à partir de la dignité sacrée de toute personne humaine et de la destination universelle des biens. « Développement de tout l'homme et tous les hommes », selon l'expression du saint pape Paul VI. La propriété privée ne figure pas dans le Credo de la messe et le marché ne fait pas partie non plus des « dogmes » ni des « divinités ». « La terre est à tous », enseignent les papes dans leurs encycliques sociales. Le propriétaire de la terre est Dieu lui-même. C'est pourquoi l'Église ne parle pas d' « intérêt général » mais du « bien commun ». Saint Thomas d'Aquin (+1274), le grand Docteur de l'Église, enseigne qu'une loi ne mérite ce nom que si elle conduit au bien, autrement il s'agirait d'une perversion de la loi et l'homme devrait en conscience s'y opposer.

La doctrine sociale de l'Église dénonce aussi bien les erreurs du libéralisme que ceux du marxisme matérialiste. Que propose-t-elle ? L'Église plaide pour un personnalisme qui situe la personne humaine au cœur de l'économie et de la politique non pas de manière individualiste mais en communauté. La personne n'est jamais un moyen mais un but. À la suite du philosophe chrétien, Emmanuel Mounier, le saint pape Jean-Paul II enseigne le primat de la personne sur le capital. La fonction du capital est de servir le travail selon son encyclique « Le travail humain ». L'homme représente le sommet et la fin de la création.

Le Concile Vatican II donne la définition suivante du bien commun : « Cet ensemble de conditions sociales qui permettent, tant aux groupes qu'à chacun de leurs membres, d'atteindre leur perfection d'une façon plus totale et plus aisée » (Gaudium et spes, n°26). Les deux mots « bien » et « commun » sont importants. Cette définition met en lumière le sens de la vie humaine et la vocation à la perfection dans la liberté et la créativité non pas de manière individualiste mais en communauté de façon solidaire. Le principe de subsidiarité défend et soutient l'autonomie de la personne. Chacun doit pouvoir exercer ses capacités selon ses responsabilités sans être court-circuité par des supérieurs hiérarchiques sauf en cas de faute ou de défaillance. La définition du bien commun accorde un rôle important à la société civile et à la démocratie participative.

Le mot « commun » rappelle le vivre ensemble, le partage, la solidarité. Nous retrouvons la même étymologie dans les mots « commune », « communication », « communion ».

Il y a quelques années, dans un échange avec des professeurs d'économie, les uns libéraux et les autres marxistes, tous sûrs d'eux-mêmes, j'avais été surpris de leurs sourires condescendants ou narquois à l'égard de la doctrine sociale de l'Église qu'ils estimaient naïve. Les dernières crises sociales et économiques ont montré la gravité du problème. Il n'y a pas de quoi rire. La classe politique aussi bien de droite que de gauche a été remise en cause voire rejetée. Chaque citoyen veut participer aux

décisions politiques et au partage des biens. La définition du bien commun par la doctrine sociale de l'Église va dans le sens de la participation de chacun au service de tous et en particulier des plus faibles.

Fr. Manuel Rivero O.P.

Cathédrale de Saint-Denis de La Réunion

Si vous désirez imprimer cet article, il suffit de cliquer sur le titre ci-après pour accéder au format PDF:

Fr Manuel Rivero; « Intérêt général ou bien commun, les mots sont importants »...